

FICHE DE RENSEIGNEMENTS NAVIRE DE PLAISANCE A UTILISATION COMMERCIALE

**Cas : Longueur du navire de plaisance < 12m
Navire construit en Polynésie Française**

Pour approuver un navire en navire à utilisation commerciale (NUC) suivant la division 245, voici les documents à fournir (Annexe 245 - A.2) :

DOCUMENTS à fournir	Fourni le
Déclaration de mise en chantier (annexe 130-A.4), à remplir par l'armateur	<input type="text"/>
Déclaration de l'exploitant sur les conditions d'exploitation du navire en activité NUC, à remplir par l'armateur	<input type="text"/>
Demande de décision d'effectif minimum, à remplir par l'armateur	<input type="text"/>
Une fiche technique du navire et de renseignement technique avec les exigences de la division 245, à remplir par le constructeur	<input type="text"/>
Déclaration écrite de conformité (annexe 245-A.1), à remplir par le constructeur	<input type="text"/>
Dossier de stabilité et flottabilité selon la norme ISO 12217	<input type="text"/>
Dossier de structure selon la norme ISO 12215 (si navigation en 4eme catégorie au delà de 2 milles d'une passe)	<input type="text"/>
Plan d'ensemble (et de pont avec les places pax), délivré par le constructeur ou l'importateur	<input type="text"/>
Plan général du navire (moyens d'évacuation de l'eau (pont et cockpits), moyens d'assèchement, moyens incendie, pont de travail, etc...), à fournir par le constructeur	<input type="text"/>
Fiche technique des moyens d'assèchement, à fournir par le constructeur	<input type="text"/>
Plan du moussage (Volume/Poids), à fournir par le constructeur	<input type="text"/>
Fiche technique de la mousse utilisée, à fournir par le constructeur	<input type="text"/>
Schéma du circuit essence + approbation du réservoir et des tuyauteries, à fournir par le constructeur	<input type="text"/>
Fiche technique du moteur, à fournir par le constructeur	<input type="text"/>
Schéma de l'installation électrique et de la norme des câbles, à fournir par le constructeur	<input type="text"/>
Bilan électrique, à fournir par le constructeur	<input type="text"/>
Les certificats d'approbation CE des équipements, à fournir par le constructeur	<input type="text"/>

Pour la visite de mise en service du navire, les éléments suivants seront nécessaires :

Copie de l'attestation d'immatriculation (numéro PY) fourni par la DPAM	<input type="text"/>
Copie de l'attestation d'assurance couvrant le transport de passagers	<input type="text"/>
Copie des titres et brevets de l'équipage (CPL au minimum ou BC 200)	<input type="text"/>
Copie de la licence radioélectrique (ANFR), Tel : 40 46 89 43 ou mail : polynesie@anfr.pf	<input type="text"/>
Copie du rapport de l'inspection radio (si VHF fixe ASN requise)	<input type="text"/>
Les équipements et le matériel de sécurité dépendront de la déclaration d'exploitation	<input type="text"/>